

quête en a été faite par les armes de France; & les piéces d'artillerie, qui auront été transportées ailleurs, seront remplacées en même nombre, du même calibre, poids & métal. Quant aux Otages exigés ou donnés pendant la guerre & jusqu'à ce jour, ils seront renvoyés sans rançon.

ART. XIII^{me}. Après la ratification des Préliminaires, la France évacuera, le plutôt possible, les places de *Cleves*, *Wesel* & *Gualdre* & généralement tous les pays appartenans au Roi de Prusse; & en même-tems, les Armées Britannique & Française évacueront tous les pays qu'elles occupent ou pourroient occuper alors en *Westphalie*, *Basse-Saxe*, sur le *Bas Rhin*, sur le *Haut Rhin* & dans tout l'*Empire*, & elles se retireront chacune dans les Etats de leurs Souverains respectifs. L. Maj. Brit. & Très-Chrétienne s'engagent & se promettent encore de ne fournir aucun secours, dans aucun genre, à leurs Alliés respectifs qui resteront engagés dans la guerre actuelle en Allemagne.

ART. XIV^{me}. Les Villes d'*Ostende* & de *Nieuport* seront évacuées par les troupes de S. M. T. Chrétienne aussi-tôt après la signature de ces Préliminaires.

ART. XV^{me}. La décision des prises faites en tems de paix par les sujets de la Grande-Bretagne sur les Espagnols sera remise aux Cours de Justice de l'Amirauté de la Grande-Bretagne, conformément aux regles établies parmi toutes les Nations: de sorte que la validité desdites prises entre les Nations Britannique & Espagnole sera décidée & jugée selon le Droit des Gens & selon les Traités dans les Cours de Justice de la nation qui aura fait la capture.

ART. XVI. S. M. Brit. fera démolir toutes les fortifications que ses sujets pourront avoir construites dans la baye de *Honduras* ou sur d'autres lieux du territoire de l'Espagne, dans cette partie du monde, 4. mois après la ratification du Traité définitif; & S. M. Catholique ne permettra point à l'avenir que les sujets de S. M. Brit. ou leurs ouvriers soient inquiétés ou molestés sous aucun prétexte que ce soit, dans leurs occupations de couper, charger & transporter le bois de Teinture ou de Campêche; & , pour cet effet, ils pourront bâtir
sans